



L'an deux mille vingt-trois le mardi 28 mars, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni salle de restauration de la Résidence Autonomie sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 22 mars 2023

2023-03-02

<b>MEMBRES EN EXERCICE</b>	15
<b>PRESENTS</b>	9
<b>REPRESENTES</b>	4
<b>VOTANTS</b>	13
<b>EXPRIMES</b>	13
<b>POUR</b>	13
<b>ABSTENTION</b>	0

**Étaient présents :** Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS,, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal , Mme CARON Valérie, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, M. GOUZOU Marc représentant des personnes âgées et retraitées, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur, Mme MIGNARD, représentante de l'UDAF.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Votes par procuration :** Mme GARREAU Isabelle représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier donne procuration à Mme MARTY Elisabeth, Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier donne procuration à Mme PERRIN Christiane, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier donne procuration à Mme MIGNARD Christine, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement ainés ruraux donne procuration à Mr LEGER.

**M. TROUILLET Didier**, représentant du Secours catholique, démissionnaire, remplacement en cours

**Mme BOREL Sandrine**, représentante de l'association Départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées, démissionnaire, remplacement en cours

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, la Directrice du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

**Objet : Démission du représentant de l'association des restaurants du cœur et désignation du nouveau représentant**

Madame la Vice-Présidente explique à l'Assemblée la Démission de Mr SIMON de ses fonctions de représentant de l'antenne de l'association des restaurants du cœur de Saint-Astier.

Madame la Vice-Présidente présente Mr MASOT Marcel au Conseil d'administration en tant que nouveau responsable de l'antenne de l'association des restaurants du cœur et les différents projets en cours.

**AR Prefecture**


024-262406473-20230328-20230302-DE  
Reçu le 06/04/2023  
Publié le 06/04/2023

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ACCEPTE** la désignation de Mr MASOT Marcel en qualité de représentant des restaurants du cœur siégeant à la commission permanente

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités.

p/ Pour extrait conforme,  
Madame la Présidente  
Elisabeth MARTY  
La Vice Présidente du CCAS





L'an deux mille vingt-trois le mardi 28 mars, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni salle de restauration de la Résidence Autonomie sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 22 mars 2023

2023-03-01

<b>MEMBRES EN EXERCICE</b>	15
<b>PRESENTS</b>	9
<b>REPRESENTES</b>	4
<b>VOTANTS</b>	13
<b>EXPRIMES</b>	13
<b>POUR</b>	13
<b>ABSTENTION</b>	0

**Étaient présents :** Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS., M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal , Mme CARON Valérie, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, M. GOUZOU Marc représentant des personnes âgées et retraitées, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur, Mme MIGNARD, représentante de l'UDAF.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Votes par procuration :** Mme GARREAU Isabelle représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier donne procuration à Mme MARTY Elisabeth, Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier donne procuration à Mme PERRIN Christiane, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier donne procuration à Mme MIGNARD Christine, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement ainés ruraux donne procuration à Mr LEGER.

**M. TROUILLET Didier**, représentant du Secours catholique, démissionnaire, remplacement en cours

**Mme BOREL Sandrine**, représentante de l'association Départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées, démissionnaire, remplacement en cours

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, la Directrice du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

### **Objet : Débat d'orientations budgétaires**

Madame la vice-Présidente rappelle le contexte légal des orientations budgétaires qui constitue la première étape du cycle budgétaire.

La loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants.

Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée le rapport des orientations budgétaires du CCAS et de la Résidence Autonomie au titre de l'année 2023. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil

**AR Prefecture**

024 d'Administration dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article 21-a.  
Reçu le 06/04/2023  
Publié le 06/04/2023

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

**PREND ACTE** de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2023.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités.

Pour extrait conforme,  
Madame la Présidente  
Elisabeth MARTY  
*la vice Prés du CCAS*

